



Plan d'action gouvernemental en action
communautaire (PAGAC) :

Un pas en avant, mais encore du travail à faire

Analyse et appréciation des mesures

*Adoptée par
le conseil d'administration le 5 octobre 2022*

Table des matières

Introduction : une sortie sans tambour ni trompette	5
Qu'est-ce qu'un plan d'action gouvernemental en action communautaire?	6
Que retrouve-t-on dans le PAGAC?	7
Les objectifs généraux du PAGAC	7
Le financement supplémentaire annoncé	7
Résumé des mesures	8
1,1 milliard \$: Décortiquons les gros chiffres	8
Quels sont les gains réels?	9
Comment ces gains sont-ils répartis dans les ministères et organismes gouvernementaux?	10
Travail, Emploi et Solidarité sociale	10
Famille	11
Éducation	11
Relations internationales et Francophonie	11
Santé et services sociaux	11
Autres ministères - en attente d'information	12
Autres ministères - sans augmentation	12
Rappel des revendications	13
Analyse détaillée des mesures	14
1. Capacité d'agir des organismes communautaires	14
2. Mobilisation des partenaires	20
3. Cohérence des actions des partenaires de l'action communautaire	24
4. Connaissance et valorisation de l'action communautaire	28
Appréciation générale	32
Les gains pour le mouvement	32
Des gains financiers inégalés, mais toujours insuffisants	32
Des victoires qui sont le fruit de nos mobilisations	32
De l'argent pour les nouveaux organismes	33
Un programme pour accueillir des organismes à vocation multisectorielle	33
Des nouveaux programmes dédiés à la mission	33
Au-delà de l'argent... une victoire idéologique	34
Un PAGAC dans la continuité de la Politique de reconnaissance	35
Une volonté politique essentielle	35
Les déceptions	35
Les grands absents	36
Des secteurs laissés pour compte	36
Des investissements insuffisants pour faire face à l'inflation	37
Des investissements insuffisants pour combler le manque de personnel	37
Et la COVID-19?	38

Les mots creux ou absents du PAGAC	38
Action communautaire autonome	38
Autonomie	38
Défense collective des droits	38
Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)	38
Développement durable	39
Quels sont les enjeux ou mesures à surveiller?	39
La volonté politique du, des prochains ministres	39
Le virage numérique	39
Mesure d'impact social	40
Table des partenaires	40
La place de la philanthropie dans le PAGAC	40
Comment peut-on tirer profit de ce plan d'action?	40
Un pas important vers l'avant	40
Un PAGAC évolutif, sur 5 ans	41
L'application des mesures : une prérogative du ministre	41
Ce qu'ils nous ont dit :	41
L'importance de l'évaluation - une vision à long terme	41
Ce que nous pouvons faire :	42
À tous les ans : des gains financiers	42
D'ici les cinq prochaines années : des gains administratifs	42
D'ici les prochaines élections (4 ans) : une Politique de reconnaissance prescriptive	42
Restons solidaires!	42
Nos revendications prioritaires d'ici 2027	43
Réactions du milieu	44
Réaction du RQ-ACA : « UN PAS EN AVANT, MAIS ENCORE DU TRAVAIL À FAIRE! »	44
Autres réactions : certaines mesures intéressantes, des investissements globaux insuffisants et un appel à la solidarité	44
Revue de presse	47



Adoption par le Conseil des ministres le 4 mai 2022 et annonce officielle le 14 mai 2022



Note : Les témoignages présents dans le PAGAC sont tirés de la dernière campagne d'envoi de cartes postales d'Engagez-vous pour le communautaire, ce qui témoigne de la sensibilité de l'équipe du MTESS en regard des messages qui leur étaient envoyés par les organismes.

Introduction : une sortie sans tambour ni trompette

Le samedi 14 mai 2022, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, lançait le *Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027 : engagés pour nos collectivités*. Très attendu par le mouvement de l'ACA qui revendique un nouveau PAGAC depuis 15 ans, cette annonce faisait suite à une année historique de mobilisation et à un processus de consultation et de représentations politiques avec le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) qui a débuté il y a trois ans, peu après l'entrée au pouvoir de la Coalition Avenir Québec.

- ⇒ [Consultez le Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027](#)
- ⇒ [Écoutez la conférence du presse du ministre Boulet](#)
- ⇒ [Lisez le communiqué de presse officiel du gouvernement](#)

Même si nous saluons la sortie d'un PAGAC qui, selon nous, revêt un potentiel structurant pour l'avenir du mouvement, son dévoilement en catimini, un samedi matin, reflète bien le manque d'envergure des investissements qui s'y retrouvent.

Les attentes étaient grandes face au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), dont le dépôt fait suite à une année historique de mobilisation pour la reconnaissance et le financement des organismes d'action communautaire autonome.

Mais qu'est-ce qu'un PAGAC? À quoi ça sert? Qu'est-ce qu'on y trouve? Comment a-t-il été reçu? Et quelles ont été les réactions du milieu?

Nous vous présentons une analyse et une appréciation de son contenu produite à partir de deux moments collectifs avec les membres du RQ-ACA ainsi que des discussions avec le conseil d'administration, plusieurs membres et l'équipe de travail.

Pour chacune des mesures du PAGAC, le RQ-ACA a tenté d'identifier celles qui répondaient en tout ou en partie aux besoins et préoccupations émises par le RQ-ACA et par le milieu. C'est à partir de cet état de fait, que nous avons pu constater que 77% du contenu du PAGAC est inspiré de nos préoccupations. Cela démontre une certaine écoute. Par contre, si le MTESS a travaillé à partir de nos mémoires, il n'a visiblement pas travaillé à partir de nos chiffres car le plus grand problème est le manque d'investissements. Alors que plusieurs sont contents et ont de bonnes raisons de l'être, une grande majorité est déçue du manque de reconnaissance de leur contribution dans la société qui s'est montrée essentielle, en particulier au cours des deux dernières années de pandémie. Il y a encore beaucoup de travail à faire et c'est avec la force de notre solidarité que nous allons poursuivre le travail.

Enfin, gardons en tête que ce n'est pas parce qu'il y a des mesures qui semblent correspondre à nos demandes qu'elles seront déployées comme nous le souhaitons. C'est pourquoi nous devons mettre en place des mécanismes et des outils qui nous permettront d'analyser leur mise en œuvre et ce, dès le début et tout au long de leur déploiement.

Qu'est-ce qu'un plan d'action gouvernemental en action communautaire?

Sous l'autorité du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le plan d'action gouvernemental décrit l'ensemble des moyens et des actions à mener par le gouvernement dans chacun des ministères afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC). Ce document permet au gouvernement de clarifier sa relation avec le milieu communautaire.

Depuis la mise en place de la PRAC, le gouvernement a adopté un seul plan d'action en 2004 qui est échu depuis 2008. C'est pourquoi le RQ-ACA et ses membres réclament de nouveaux engagements depuis près de 15 ans.

Le premier PAGAC de 2004, qui n'a pas été élaboré avec les interlocuteurs du communautaire, visait essentiellement à mettre en place les engagements de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire au sein de l'appareil gouvernemental et ce, de manière concrète.

Cet engagement a eu des résultats probants pour le milieu car, entre 2001 et 2007, la proportion du financement en soutien à la mission globale (SMG) a progressé, passant de 55% lors de l'adoption de la PRAC, pour atteindre 64,8% en 2007.

Toutefois, le gouvernement n'a pas renouvelé ses engagements avec d'autres plans d'action depuis 2008, et ce, malgré les demandes du RQ-ACA et du mouvement, résultant ainsi une régression importante de la proportion du financement total dédié à la mission globale, passant de 64,8% en 2007 à 52,4% en 2021 et ce, au profit du financement par entente de service et par projet. Il s'agit pourtant d'un engagement phare de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire de 2001, celui d'accorder une prépondérance au financement en soutien à la mission globale.

Bref, sans plan d'action gouvernemental, rien n'oblige les ministères et organismes gouvernementaux à prendre des engagements pour les organismes communautaires ou encore à respecter les engagements de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.

Que retrouve-t-on dans le PAGAC?

Les objectifs généraux du PAGAC

- Améliorer la capacité d’agir des organismes communautaires;
- favoriser la mobilisation de tous les partenaires de l’action communautaire;
- assurer une plus grande cohérence des actions des partenaires du milieu communautaire (*ministères et organismes gouvernementaux, milieux municipal et philanthropique, partenaires communautaires*);
- développer la connaissance de l’action communautaire et valoriser sa contribution au bien-être collectif.

Le financement supplémentaire annoncé

Étalé sur une période de 5 ans, ce plan d’action prévoit :

- Un investissement total de 1,1 milliard de dollars
- pour mettre en œuvre 29 mesures
- portées par 23 ministères et organismes gouvernementaux

Les 4 axes du PAGAC 2022-2027

- Axe 1 : Capacité d’agir des organismes communautaires - 893,8 M\$ (22,2 M\$ en autofinancement)
=> 100% des mesures concordent avec les préoccupations ou les demandes du milieu, mais n’y répondent que partiellement. Il s’agit de la mesure phare du PAGAC.
- Axe 2 : Mobilisation des partenaires - 26,6 M\$ (5,7 M\$ en autofinancement)
=> 71% des mesures concordent avec les préoccupations ou les demandes du milieu, mais n’y répondent que partiellement.
- Axe 3 : Cohérence des actions des partenaires de l’action communautaire - 97 M\$
=> 66% des mesures concordent avec les préoccupations ou les demandes du milieu, mais n’y répondent que partiellement.
- Axe 4 : Connaissance et valorisation de l’action communautaire - 57,5 M\$ (2,2 M\$ en autofinancement)
=> 71% des mesures concordent avec les préoccupations ou les demandes du milieu, mais n’y répondent que partiellement.

Note : les montants entre parenthèses sont des crédits déjà accordés par l’un ou l’autre des ministères pour la mise en place de mesures qui ont déjà fait l’objet d’une annonce. Il ne s’agit pas d’argent neuf.

Soulignons la portée transversale de ce plan d’action et le travail important de sensibilisation et de mobilisation qui a été fait. En effet, 23 ministères et organismes gouvernementaux sont impliqués dans le déploiement du PAGAC, ce qui a nécessité un

grand travail de mobilisation et de sensibilisation de la part des interlocuteurs communautaires et du MTESS, à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, afin de permettre à chacun des ministères et organismes gouvernementaux de bien comprendre et d'adhérer aux orientations et aux mesures proposées.

Résumé des mesures

Engagés pour nos collectivités

MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE 2022-2027

Un total de 1,1 milliard de dollars investis sur 5 ans pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire au Québec

AXES	1. CAPACITÉ D'AGIR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	2. MOBILISATION DES PARTENAIRES	3. COHÉRENCE DES ACTIONS DES PARTENAIRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE	4. CONNAISSANCE ET VALORISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
ORIENTATIONS ET MESURES	1.1 APPUYER LA RÉALISATION DE LA MISSION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	2.1 FAVORISER LA PARTICIPATION DES MILIEUX	3.1 RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA CONCERTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	4.1 FAIRE CONNAÎTRE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
	1.1.1 Augmenter le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes communautaires	2.1.1 Soutenir des initiatives visant à favoriser la participation et l'inclusion de toutes et de tous à la vie associative et démocratique des organismes communautaires	3.1.1 Renforcer le réseau des corporations de développement communautaire dans leurs efforts de concertation territoriale	4.1.1 Améliorer la connaissance de l'action communautaire au Québec, ses caractéristiques et son impact social et économique
	1.1.2 Soutenir de nouveaux organismes communautaires	2.1.2 Encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires	3.1.2 Soutenir l'arrimage local des carrefours jeunesse emploi du Québec, notamment dans leur contribution à la réussite éducative des jeunes adultes	4.1.2 Permettre une meilleure connaissance de l'action communautaire dans les communautés autochtones du Québec
	1.1.3 Créer de nouveaux programmes gouvernementaux en appui à la mission globale des organismes communautaires	2.1.3 Simplifier l'accès à la vérification des antécédents judiciaires nécessaire pour les bénévoles œuvrant dans les organismes communautaires	3.2 HARMONISER ET CONSOLIDER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE	4.1.3 Promouvoir et valoriser la Semaine nationale de l'action communautaire autonome
	1.1.4 Mettre en œuvre un mécanisme de concertation interministérielle visant à assigner un port d'attache aux organismes communautaires à vocation multisectorielle	2.1.4 Élaborer des outils de formation sur l'action communautaire à l'intention des partenaires locaux, régionaux et nationaux	3.2.1 Mettre sur pied la Table nationale des partenaires de l'action communautaire	4.2 FAIRE RAYONNER ET SOUTENIR LES BONNES PRATIQUES EN ACTION COMMUNAUTAIRE
	1.1.5 Soutenir la mission globale des organismes à vocation multisectorielle	2.1.5 Maintenir l'aide financière pour rendre accessibles aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophone	3.2.2 Mettre à jour le cadre de référence en matière d'action communautaire afin de convenir de balises communes concernant notamment la répartition du soutien financier et la reddition de comptes	4.2.1 Soutenir le développement d'une culture d'évaluation au sein des organismes communautaires
	1.2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA RÉTENTION DU PERSONNEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	2.2 SOUTENIR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES EN ACTION COMMUNAUTAIRE	3.2.3 Simplifier les demandes de financement et la reddition de comptes pour les organismes communautaires soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	4.2.2 Appuyer le déploiement d'initiatives d'innovation sociale en action communautaire qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
	1.2.1 Favoriser l'augmentation du nombre d'adhérents au régime de retraite et à l'assurance collective	2.2.1 Développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires	3.2.4 Consolider le rôle de coordination et de service-conseil du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale auprès des ministères et des organismes gouvernementaux	4.2.3 Soutenir le partage et le développement de bonnes pratiques pour une intervention agile en situations de crise ou auprès de personnes vulnérables
	1.2.2 Soutenir les organismes communautaires dans la gestion de leurs ressources humaines	2.2.2 Accompagner les organismes communautaires pour assurer une transformation numérique adaptée à leurs besoins		4.2.4 Évaluer le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027
	1.2.3 Favoriser l'accès à la formation continue pour le personnel des organismes communautaires			
	1.2.4 Développer une offre de formation pertinente et adaptée aux besoins des organismes communautaires			



Votre gouvernement

Québec

1,1 milliard \$: Décortiquons les gros chiffres

TABLEAU G.2

Impact financier du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Bonifier et élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires		+ 24,9 M\$	+ 32,7 M\$	+ 45,3 M\$	+ 13,8 M\$	
Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques	-117,2	-142,1	-174,8	-220,1	-233,9	-888,1
TOTAL	-148,9	-181,7	-218,7	-256,6	-269,0	-1 074,9

Note : Les crédits seront versés aux ministères responsables de la mise en place des mesures. Pour 2022-2023, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Ne nous laissons pas impressionner par les gros chiffres annoncés par le gouvernement car ils peuvent être trompeurs. Lorsque le gouvernement annonce des investissements de 1,1 milliard de dollars sur 5 ans, il additionne l'ensemble des

investissements annuels alors que dans la réalité, ça ne s'additionne pas puisque ce sont les mêmes montants qui reviennent de manière récurrente, d'année en année. Cette méthode de calcul ne tient pas compte de la particularité de la récurrence du financement à la mission.

Quels sont les gains réels?

En réalité, les augmentations se déclinent ainsi :

- Augmentation progressive du financement récurrent en soutien à la mission globale (SMG) via 5 mesures :
 - Augmentation de 117 M\$ dès 2022-2023
 - Atteindra 233,9 M\$ en 2026-2027
- 186,8 M\$ pour 21 autres mesures spécifiques sur 5 ans
- Sur le 1,1 milliard \$, 888 M\$ (80%) sont récurrents.

Nous observons que sur les 29 mesures annoncées :

- Le tiers (11) n'ont pas d'argent destiné à des groupes d'ACA pour un montant totalisant 78,08 M\$ dans les mesures spécifiques.
- Au total, 9 mesures sont financées en autofinancement pour un total de 25,07 M\$, c'est-à-dire que l'argent, ou une partie de l'argent, était déjà engagée par un ministère dans les budgets précédents ou via d'autres plans d'action dont 17,2 M\$ dans le SMG et 7,87 M\$ dans les mesures spécifiques. Bref, beaucoup de mesures déjà existantes dans d'autres programmes. Ainsi, le PAGAC ressemble plutôt à une compilation de l'ensemble des mesures de soutien disponibles aux organismes communautaires.
- Ce qui signifie qu'en argent neuf, dédié aux organismes, le PAGAC représente :
 - 216,7 M\$ en SMG
 - 100,85 M\$ en mesures spécifiques (plutôt que 186,8) pour une moyenne annuelle de 20,17M\$ (plutôt que 37,38\$)

Questions en attente de réponses :

Certaines mesures spécifiques sont dédiées au SMG - Ces sommes seront-elles récurrentes après 2027?

À ventiler : Quelles sont les sommes non récurrentes et récurrentes? Lesquelles sont dédiées aux projets et en SMG?

Comment ces gains sont-ils répartis dans les ministères et organismes gouvernementaux?

MO	SMG 22-23	SMG 26-27	Total 22-27
Affaires municipales et Habitation	5	14	44,5
Conseil exécutif – Secrétariat aux Affaires autochtones	0,5	0,8	3,4
Conseil exécutif – Secrétariat aux relations avec les Québécois d’expression anglaise	0,4	2,7	7,9
Culture et Communication	0,8	1,4	5,5
Économie et Innovation	0,4	0,6	2,5
Éducation	13,2	21,1	85,8
Éducation – Loisir et Sport	10,5	16,8	68,4
Famille	9,9	35,4	103,3
Immigration, Francisation et Intégration	0,2	2,4	6
Santé et Services sociaux	60,3	91,2	395,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale	10,9	32,2	111,5
Total	112,1	218,6	834,2

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Corporations de développement communautaire (CDC)

Deux mesures touchent les CDC (1.1.1 et 3.1.1). À la mesure 3.1.1, une enveloppe est réservée aux CDC dans un fonds géré par la Croix Rouge pour la gestion de crise (2023-2024 et 2024-2025). Tout le reste est à la mission.

Proposition de répartition de la TNCDC, laquelle a été acceptée par le MTESS.

En résumé :

- 2022-2023 : Toutes les CDC seront augmentées à un seuil plancher de 160 000\$, 3 nouvelles CDC seront financées et les CDC qui couvrent plusieurs territoires de MRC auront un supplément (au final, 12 000\$ par MRC additionnel).
- 2023-2024 : Financement d’une nouvelle CDC et légère augmentation pour toutes les autres.
- 2024-2025 : Financement d’une nouvelle CDC et légère augmentation pour toutes les autres.
- 2025-2026 : Financement d’une nouvelle CDC et légère augmentation pour toutes les autres.
- 2026-2027 : légère augmentation pour toutes les CDC.

Aussi :

- Pour 2022-2023, les 3 nouvelles CDC seront soutenues avec une nouvelle convention en vertu du nouveau cadre normatif qui oblige une convention de 3 ans minimum. Ces 3 CDC seront donc décalées par rapport aux 65 autres.
- Pour 2022-2023 les CDC recevront un avenant à signer pour modifier la convention qui se termine le 31 mars 2023.
- Le cadre normatif doit être revu avant le 31 mars. Une nouvelle convention (avec le nouveau cadre) sera conclue pour les années 2023-2026 (3 ans).
- À terme les investissements sont de 1,7 M\$ dans la mesure 1.1.1 et de 5 M\$ dans la mesure 3.1.1 donc total 6,7 M\$ (en 27)
- Leurs besoins supplémentaires étaient évalués à 7 874 304 \$ en 2020. Ajoutons à cela la mesure spécifique 3.1.1 qui bonifiera l’enveloppe des CDC et qui sera ajoutée à la mission.

Défense collective des droits

2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27
4,66 M\$	434 000 \$	1,0 M\$	900 000 \$	400 000 \$

- 4,6 M\$ seront investis en 2022-2023, pour atteindre 7,1 M\$ dans 5 ans. Ce montant représente moins du quart des besoins supplémentaires qui étaient évalués à 30 M\$ en 2020.
- Le calcul de la répartition des montants dans les groupes, proposée par le RODCD, a été globalement accepté.
- La SACAIS a mis en place des seuils planchers selon le rayonnement des organismes : Local – régional – national.
 - Groupe de base (local) : 92 100\$/an
 - Groupe / regroupement régional : 108 000\$/an
 - Groupe / regroupement national : 143 000\$/an

Famille

- Augmentation de 9,9 M\$ annoncée pour 2022-2023 - le financement à la mission passera d'une moyenne de 63 000\$ à 170 000\$ par organisme.
- Cette augmentation atteindra 35,4 M\$ en 2026-2027 ce qui permettront d'augmenter le financement des organismes communautaires famille (OCF) annuellement pour atteindre près de 185 000 \$ en 2026-2027.
- La demande des OCF était d'atteindre 200 000\$ par organisme, ce qui équivalait à 34 053 971 \$ supplémentaires en 2020.

Éducation

- 13,2 M\$ de plus en 2022-2023 pour atteindre 21,1 M\$ en 2026-2027.
- Cette augmentation permettra d'accréditer 13 nouveaux organismes à 150 000\$ (nouveau plancher). Les organismes ont reçu leur lettre pour signer la convention.
- La moyenne du financement monte à 197 000\$. Le plafond a été augmenté à 480 000\$.
- Les besoins supplémentaires étaient estimés à 15 349 553 \$ en 2020.

Relations internationales et Francophonie

Solidarité internationale

- 11,9 M\$ sur 3 ans, dont la majeure partie en SMG pour les organismes d'ACA, ce qui est nouveau et résulte de la fusion de 3 programmes de financement principalement par projet. En effet, sur les 6,8 M\$ octroyés en 2020, seulement 3% était destiné au SMG.
- Un autre 4,3 M\$ est prévu pour des projets qui ne sont pas associés aux critères ACA.
- Les besoins supplémentaires étaient estimés à 2 293 853 \$ en 2020.

Santé et services sociaux

PSOC

- 37 100 000\$ pour 3000 groupes (12 237\$ en moyenne) en 2022-2023.
- 3 M\$ supplémentaires pour 2023-2024 pour 3 000 groupes.
- Aucune augmentation annoncée pour les 3 autres années.
- Les besoins supplémentaires estimés en 2020 étaient de 370 M\$.
- L'augmentation accordée équivaut à seulement 11% des besoins exprimés.

Lutte contre les violences sexuelles et conjugales

- 18 800 000\$ pour 150-200 groupes.

Ressources d'hébergement communautaires pour les jeunes en difficulté

- 5 M\$ pour 50 groupes

Autres ministères - en attente d'information

Nous attendons des confirmations de la répartition de l'argent pour plusieurs ministères.

Loisirs et Sport

- 10,5 M\$ sont annoncés pour 2022-2023. Ce montant augmentera jusqu'à 16,8 M\$ en 2026-2027.
- Les besoins supplémentaires estimés en 2020 étaient de 13 201 790\$.
- Aucune nouvelle quant à la répartition des montants entre le secteur des regroupements en loisir, des loisirs communautaires et des sports (qui ne sont pas en ACA).

Personnes réfugiées et immigrantes

- Une augmentation de 200 000\$ en 2022-2023 qui atteindra 2,4 M\$ en 2026-2027.
- Aucune nouvelle quant à la répartition des montants.

Affaires municipales et habitation

- Augmentation de 5 M\$ en 2022-2023 qui atteindra 14 M\$ en 2026-2027.
- Les besoins supplémentaires estimés pour l'habitation en 2020 étaient de 2 420 000\$.
- Aucune nouvelle quant à la répartition des montants.

Autres ministères - sans augmentation

Culture et communication

- Les besoins supplémentaires estimés pour les médias communautaires en 2020 étaient de 2 825 000 \$.

Environnement

- Les besoins supplémentaires estimés pour les groupes écologistes en 2020 étaient de 26 679 300 \$.

Rappel des revendications

Voici les données disponibles complètes les plus récentes cumulées par le RQ-ACA auprès de ses membres en date de 2020. Elles tiennent compte des rehaussements obtenus dans plusieurs secteurs entre 2017 et 2020. Certains besoins n'ont pas été réévalués depuis 2016 et pourraient être ajustés par les secteurs. Notez également que le RQ-ACA a entamé un travail de mise à jour des seuils planchers communs à l'ensemble des secteurs de l'ACA, ce qui influencera de manière importante le calcul des besoins.

Type d'organismes d'ACA	Ministère interpellé	Organismes concernés en 2018-2019	Soutien à la mission accordé en 2018-2019	Manque à gagner selon la mise à jour 2020 des besoins
Santé et services sociaux	MSSS	2970	505 655 324 \$	370 000 000 \$
Défense collective des droits	SACAI (MTESS)	344	21 283 299 \$	30 000 000 \$
Corporations de développement communautaire	SACAI (MTESS)	66	5 244 182 \$	7 874 304 \$
Famille	MF	270	19 946 029 \$	34 053 971 \$
Médias	MCC	150	6 197 524 \$	2 825 000 \$
Centres communautaires de loisir	MEES	59	5 335 940 \$	5 291 790 \$
Organismes nationaux de loisir	MEES	24	2 699 761 \$	5 650 000 \$
	MCC	9	1 000 000 \$	2 260 000 \$
Lutte au décrochage	MEES	201	26 887 545 \$	2 169 478 \$
Formation continue				2 727 743 \$
Alphabétisation				10 000 000 \$
Écoles de la rue				452 332 \$
Personnes réfugiées et immigrantes	MIFI	35	1 816 672 \$	- \$
Environnement	MELCC, MERN, MFFP, MAPAQ, MTQ	101	499 995 \$	26 679 300 \$
Habitation	SHQ (MAMH)	45	1 449 999 \$	2 420 000 \$
Coopération internationale	MRIF	14	706 962 \$	2 293 853 \$
		4288	599 722 232 \$	464 697 771 \$

Analyse détaillée des mesures

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
1. Capacité d’agir des organismes communautaires						
1.1 Appuyer la réalisation de la mission des OC	233,9 M\$ récurrent d’ici 2027				P 5	
1.1.1 Programmes existants	218,6 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P 1.1	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque ministère a été porteur de ses demandes et de ses démarches pour le PAGAC et auprès des Finances. S’il n’y a pas d’argent dans un ministère, c’est que rien n’a été demandé.
1.1.2 Soutenir de nouveaux organismes communautaires (programmes existants)	3,3 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P 1.3	<ul style="list-style-type: none"> • Trois ministères ont demandé de l’argent spécifiquement pour soutenir de nouveaux organismes. <ul style="list-style-type: none"> ○ MTESS ○ Immigration, Francisation et Intégration ○ Secrétariat aux relations avec les Québécois d’expression anglaise • Les autres ministères n’ont rien demandé spécifiquement en ce sens. • Toutefois, ceci ne signifie pas que les autres ministères ne financent pas de nouveaux organismes via les

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
						<p>augmentations du SMG. Ce sera à discuter avec les interlocuteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> À surveiller : l'écart entre l'argent annoncé dans le budget et le PAGAC : le budget annonçait 5 M\$ la première année allant jusqu'à 15 M\$ dans 5 ans.
1.1.3 Créer de nouveaux programmes en appui au soutien à la mission globale	9,9 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 3.1	<ul style="list-style-type: none"> Trois ministères ont manifesté leur intention de créer de nouveaux programmes de SMG. Les autres ministères n'ont rien demandé, mais ceci ne signifie pas qu'ils ne pourront pas en créer en cours de route. En parallèle, deux ministères ont déjà amorcé des démarches pour des programmes en mission globale qui ne se retrouvent pas dans le PAGAC : <ul style="list-style-type: none"> MSP – l'argent a été annoncé au budget précédent et à la mise à jour économique pour lutter contre la criminalité – 2 programmes de financement en SMG sont créés. MIFI– Fusion de trois programmes en un seul dont la majorité de l'argent est en mission globale (coopération internationale). Transfert de financement de projets à la mission : <ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Culture et des Communications: 0,5 à 1,8 M\$ Ministères de la famille: 1 à 4 M\$ Secrétariat à la condition féminine : 1,7 à 4,1 M\$ À surveiller : Si transfert de programme par projet d'un ministère/organisme gouvernemental (MO) vers un programme SMG d'un autre MO, s'assurer du respect

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
						continu de la mission des organismes, que nos grands principes soient respectés. Attention que la définition de “mission” ne soit pas détournée par des indicateurs de reddition de comptes par projet.
1.1.4 Mécanisme de concertation interministériel visant à assigner un port d’attache aux organismes communautaires à vocation multisectorielle		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 6,5	<ul style="list-style-type: none"> • Cette mesure est créée pour répondre à nos préoccupations à propos des organismes qui ne trouvent pas de port d’attache pour le financement en SMG. Ces organismes sont surtout multisectoriels, mais pas seulement. Ils veulent éviter que des organismes se retrouvent sans financement à cause de leur vocation multisectorielle. • Les deux mesures vont ensemble. L’objectif est d’instaurer un mécanisme de concertation, via le comité interministériel, pour effectuer une analyse des demandes et s’entendre entre les ministères pour assigner le port d’attache ou pour identifier qu’il s’agit d’un organisme multisectoriel qui sera financé dans un programme dédié aux vocations multisectorielles. • Il existe un programme au SACAIS pour soutenir les organismes qui ne sont plus financés par leurs ministères afin de les aider à trouver un autre ministère port d’attache. Toutefois, la concertation des ministères entourant cette mesure est différente parce qu’elle est surtout conçue pour les nouveaux organismes. • Ces mesures sont d’un intérêt majeur, notamment pour les secteurs jeunesse, famille et environnement.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
1.1.5 Soutenir la mission globale des organismes à vocation multisectorielle	2,1 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 6,5	<p>À vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'admission. • Est-ce que ça pourrait être une porte d'entrée pour les groupes écologistes? • Le nom semble générique à tous les OAC, pas juste aux OACA. • L'impact sur les groupes multisectoriels déjà reconnus et financés par plus d'un ministère ou par un autre programme. Ceux-ci ne souhaitent pas être transférés dans ce nouveau programme.
1.2 Contribuer au développement et à la rétention du personnel des organismes communautaires						
1.2.1 Favoriser l'augmentation du nombre d'adhérents au régime de retraite et à l'assurance collective	1,5 M\$ (1 M\$)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R15	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de 250 000 \$ par année au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes ainsi qu'à l'AACOCQ (assurances collectives). • Argent pour le régime et à l'assurance collective pour en faire la promotion, ce qui est positif car plusieurs organismes auraient les moyens d'y adhérer, mais font d'autres choix. Mais cette mesure est insuffisante si les groupes n'ont pas l'argent nécessaire à la mission globale. • Plusieurs organismes n'ont pas l'argent pour y adhérer. On souhaitait davantage d'argent à la mission des organismes pour qu'ils puissent y avoir accès.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
1.2.2 Soutenir les organismes communautaires dans la gestion des ressources humaines	(12 M\$) <i>Une mesure autofinancé e par le MTESS (qui existait déjà)</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<p>Cette mesure vise à améliorer l'accès des organismes communautaires aux services de Concertation pour l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure Concertation pour l'emploi (CPE) offre de recourir à des services d'experts en gestion des ressources humaines (GRH) pour réaliser des interventions visant l'amélioration de la GRH et l'adaptation aux changements du marché du travail. • Élargissement de l'accès aux organismes communautaires et augmentation des dépenses admissibles. • Attention! Les organismes peuvent choisir les ressources de leur choix, dont les organismes communautaires autonomes de formation (OCAF) et les Corporations de développement communautaire (CDC).

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
1.2.3 Favoriser l'accès à la formation continue pour le personnel des organismes communautaires	(4 M\$)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<p>Cette mesure est destinée à l'amélioration de l'accès à la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les employeurs (MFOR-E).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de formation de la main-d'œuvre destinée aux employeurs (MFOR-E) peu utilisée par les OC en raison de la contribution financière demandée. • Rehaussement des dépenses admissibles à 85% (plutôt que 50%). • Mesure mise en œuvre en 2021-2022 : prolongation de 2 ans. • Attention! Les organismes peuvent choisir les ressources de leur choix, dont les organismes communautaires autonomes de formation (OCAF) et les Corporations de développement communautaire (CDC).
1.2.4 Développer une offre de formation pertinente et adaptée aux besoins des organismes communautaires	4,2 M\$ (0,2 M\$)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 12.1	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure à développer en collaboration avec le CSMO-ÉSAC et la Coalition des organismes communautaires autonomes de formation. • Prétend être dans une perspective par et pour • Toutefois, jusqu'à présent, tout semble déjà décidé. On prévoit 4 formations asynchrones sur 5 ans. On ne tient pas compte des réserves des OCAF sur ce type de formation. • À suivre et à surveiller.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
2. Mobilisation des partenaires						
2.1 Favoriser la participation du milieu	-				R 17.2	
2.1.1 Soutenir des initiatives visant à favoriser la participation de toutes et de tous à la vie associative et démocratique des organismes communautaires	3,8 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 7.1 R 7.2	<ul style="list-style-type: none"> • Appel de projets - peut toucher des personnes handicapées, racisées, etc. • C'est une réponse à notre demande de prévoir un soutien pour favoriser l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap, immigrantes, réfugiées, racisées et en situation de pauvreté et d'exclusion dans les milieux de travail ainsi que dans la vie associative des organismes. Nous demandons toutefois que les fonds soient intégrés au financement à la mission globale, ce qui ne semble pas être le cas.
2.1.2 Encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires	1,5 M\$ (1,79 M\$)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Créneau Carrefour Jeunesse : Mesure du Secrétariat à la jeunesse en partenariat avec CJE dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2026 qui vise à soutenir des projets de bénévolat avec les écoles secondaires. • Bonification du financement des CJE.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
2.1.3 Simplifier l'accès à la vérification des antécédents judiciaires nécessaires pour les bénévoles oeuvrant dans les organismes communautaires	6 M\$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Une demande de la Fédération des Centres d'action bénévole et du Réseau de l'action bénévole du Québec, en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique.
2.1.4 Élaborer des outils de formation sur l'action communautaire à l'intention des partenaires locaux, régionaux et nationaux	1 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 17.2	<ul style="list-style-type: none"> • À notre demande dans l'objectif de sensibiliser les milieux municipaux et philanthropiques à notre réalité, à notre autonomie, etc. • En partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. • Outils pour permettre aux élu·e·s et aux gestionnaires des municipalités, des associations municipales ainsi qu'à d'autres partenaires locaux, régionaux et nationaux désirant se familiariser avec le milieu communautaire, d'en connaître la typologie, les rouages.
2.1.5 Maintenir l'aide financière pour rendre accessibles aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophone	5 M\$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise : aide financière pour les organismes déjà reconnus par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) pour offrir leurs services en anglais.
2.2 Soutenir les projets d'infrastructures en action communautaire						

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
2.2.1 Développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires	9,3 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R10	<ul style="list-style-type: none"> • « Le MTESS, en collaboration avec le MAMH, mettra sur pied un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires. Cette mesure contribuera ainsi à l'amélioration de l'accessibilité et de la proximité des services, incluant l'accessibilité universelle. » • Il existait un programme d'acquisition d'immeubles il y a 15 ans, d'environ 9M\$ aussi au total et qui était insuffisant pour répondre aux besoins... Il pourrait toutefois favoriser les projets en amont, pour de plus grandes demandes de financement et accompagner d'autres programmes de soutien aux infrastructures. • Enjeu problématique majeur pour plusieurs groupes. L'accès à des locaux est parfois plus économique lors d'un achat dans ce contexte de pleine occupation du locatif. Au ministère de l'Éducation "les dépenses en immobilisation (tel que l'amortissement) ou relative au financement de la dette ou au remboursement d'emprunts déjà contractés ou à venir sont des dépenses non admissibles. Le PACTE ne peut donc pas financer des immobilisations." (Clause de la convention) • <i>Questions</i> : Que veut dire "accompagnement"? Comment va se déployer ce programme dont le porteur est le MTESS et les collaborateurs le MAMH, le SAA et le SAJ? Qui pourra bénéficier des sommes? Le montant de 100 000 \$ prévu pour la première année servira-t-il à mettre en place le programme?

<p>2.2.2 Accompagner les organismes communautaires pour assurer une transformation numérique adaptée à leurs besoins</p>	<p>(3,9 M\$)</p> <p><i>Autofinancement 3,9 M\$ (PAGIEPS - FQIS)</i></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien financier à Centraide du Grand-Montréal pour le programme DATAide, un programme de formation pour les organismes pour améliorer leurs compétences numériques (accès à des bourses selon 3 volets : sensibilisation, formation, mise en œuvre). ● DATAide est orchestré par Centraide du Grand Montréal en partenariat avec Nord Ouvert, dont l'expertise est l'intelligence numérique qui consiste à automatiser des tâches et à produire des données massives. ● C'est un programme que nous n'avons jamais demandé, sur lequel nous n'avons pas été consultés et que nous n'avons jamais validé. ● À surveiller : la mesure d'impact social obligatoire. ● C'est l'idée que le gouvernement finance une fondation qui nous dérange. L'État se déleste de ses responsabilités sociales pour les confier à une fondation qui n'a pas de légitimité démocratique, selon nous, pour décider des orientations et des priorités pour les organismes communautaires et les populations qu'ils soutiennent. Oui, les organismes ont des besoins importants en matière de virage numérique, mais l'intelligence numérique n'est pas une priorité. Notre expertise, c'est de travailler avec des gens et non avec des bases de données massives et des algorithmes.
--	---	---------------------------------	---------------------------------	--	--	---

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
3. Cohérence des actions des partenaires de l'action communautaire						
3.1 Renforcer les partenariats et la concertation des organismes communautaires						
3.1.1 Renforcer le réseau des CDC dans leurs efforts de concertation territoriale	27,6 M\$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> Le financement est ajouté dans le programme de SMG. A surveiller: ajout d'indicateurs additionnels dans la reddition de compte
3.1.2 Soutenir l'arrimage local des CJE, notamment dans leur contribution à la réussite éducative des jeunes adultes	65 M\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> A fait l'objet d'une recommandation de la Commission Laurent. Vigie : attention à la concurrence aux missions des groupes d'ACA.
3.2 Harmoniser et consolider les actions des partenaires de l'action communautaire						

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
3.2.1 Mettre sur pied la Table nationale des partenaires de l'action communautaire	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • À l'image de la Table nationale des partenaires de l'économie sociale : action communautaire, gouvernement, municipalités et fondations • Visé à clarifier les rôles et responsabilités des différents bailleurs de fonds de l'action communautaire, à identifier les enjeux de collaboration et de concertation et mettre en œuvre les orientations gouvernementales. • Selon nos membres, il est incontournable que le RQ-ACA soit présent à cette table. Toutefois, il n'est pas nommé explicitement dans le PAGAC ce qui peut être inquiétant considérant le rôle que cette table aura sur la suite des choses. Toutefois, la DPLPAC nous a confirmé que le RQ-ACA y serait et qu'il serait consulté sur la mise en place de la Table • Il est impératif non seulement d'être présent à cette table, mais aussi de contribuer à formuler son mandat et à en déterminer sa composition, ses objectifs. • À surveiller : que veut dire le terme "chevauchement" dans le texte? Est-ce un synonyme de "dédoulement" ou de "multiplication" des bailleurs de fonds?

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
3.2.2 Mettre à jour le cadre de référence en action communautaire afin de convenir de balises communes concernant notamment la répartition du soutien financier et la reddition de comptes	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R19.1 P2,3	<ul style="list-style-type: none"> ● Mesure très importante et à notre demande. Plusieurs des recommandations de notre mémoire PAGAC relèvent du cadre de référence (35%). ● Sera un chantier de travail important pour le RQ-ACA. ● Vise l'harmonisation et la simplification de la gestion administrative et pourra établir des balises communes notamment en lien avec la répartition du soutien financier. ● Plusieurs demandes historiques pourront être traitées (ex. rehaussement des plafonds pour les audits), mais peut aussi amener des changements de pratiques dans la reddition de comptes. Certaines recommandations prioritaires, qui n'ont pas été retenues comme mesures du PAGAC, telles que le travail sur les seuils planchers ou encore l'indexation, pourraient être travaillées avec la mise à jour du cadre de référence. ● À suivre de près car plusieurs cadres normatifs sont en révision ou vont l'être dans la prochaine année. Par exemple, il y a de nouvelles règles inquiétantes dans celui en Éducation. ● Nous devons nous assurer d'une définition précise des termes en lien avec les valeurs d'ACA qui ne correspondent pas toujours avec les termes utilisés par la fonction publique. Les critères AC sont ouverts à interprétation, attention à l'appropriation des termes.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
3.2.3 Simplifier les demandes de financement et la reddition de comptes pour les organismes communautaires soutenus par le SACAIS	2,7 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R19.1	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau système informatique au SACAIS puis à l'ensemble des secteurs. La nouvelle plateforme serait autogérée par le ministère et viserait à regrouper informations et documents sur un organisme à un seul endroit au gouvernement (plutôt qu'auprès de plusieurs ministères). • Note à nous-mêmes : Dans la dernière décennie, le SACAIS a plutôt intensifié la reddition de comptes dans ses programmes de financement. • Pendant les premières vagues de la COVID, le SACAIS fut réfractaire à plusieurs à nos demandes d'allègement des conditions administratives. • Nous devons garder un œil et faire les liens avec le cadre de référence et nous devons nous inspirer des bonnes pratiques dans les autres ministères, par exemple, au ministère de la Famille.
3.2.4 Consolider le rôle de coordination et de service-conseil du MTESS auprès des ministères et organismes gouvernementaux	1,7 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 16.2	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des ressources additionnelles à la direction des politiques de lutte à la pauvreté et de l'action communautaire. • Pourrait-elle être une prémisse à la loi? <p>À surveiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations entre le MTESS et les autres ministères par rapport au soutien à la mission. Le MTESS a peut-être besoin de plus de pouvoir. Surveiller quel rôle le MTESS va prendre dans l'harmonisation avec les

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
						<p>autres ministères : donc importance des travaux sur le cadre de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attention au pouvoir que l'on donne au ministre du MTESS et ce qu'il en fait.
4. Connaissance et valorisation de l'action communautaire						
4.1 Faire connaître l'action communautaire et sa contribution au développement social et économique du Québec						
4.1.1 Améliorer la connaissance de l'action communautaire au Québec, ses caractéristiques et son impact social et économique	2,8 M\$ (1 M\$)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : portrait statistique de l'action communautaire avec l'Institut de la statistique du Québec. • Volet 2 : projets de recherches complémentaires en collaboration avec des partenaires du milieu de la recherche.
4.1.2 Permettre une meilleure connaissance de l'action communautaire dans les communautés autochtones du Québec	0,2 M\$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> • Portrait des organismes communautaires autochtones au sein des communautés.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
4.1.3 Promouvoir et valoriser la Semaine nationale de l'action communautaire autonome	(0,03 M\$)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P3	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la présentation avant la sortie du PAGAC, on nous parlait plutôt de 300 000\$. Il faudrait vérifier s'il y a une erreur. • Dans tous les cas, il s'agit d'un levier financier à l'interne au MTESS de 5 000\$/année pour la SNACA. • Possibilité d'aller chercher de l'argent en projet pour le RQ-ACA.
4.2 Faire rayonner et soutenir les bonnes pratiques en action communautaire						
4.2.1 Soutenir le développement d'une culture d'évaluation au sein des organismes communautaires	3,3 M\$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R12.1	<ul style="list-style-type: none"> • Suite du programme EvalPop (2010) avec le Centre de formation populaire (CFP) : L'évaluation PAR et POUR le communautaire. • À surveiller : Attention que l'évaluation des OC (activités et actions) ne soit prise en main par les bailleurs de fonds publics ou privés. • Le principe est en concordance avec les résultats de la recherche sur les pratiques d'évaluation à laquelle le RQ-ACA, le CFP et Relais-femmes, le Service aux collectivités et des chercheuses de l'UQAM ont participé, mais les sommes de la mesure sont réservées au déploiement du programme EvalPop. • Question: Est-ce que le programme pourrait s'étendre à d'autres initiatives en évaluation?

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
4.2.2 Appuyer le déploiement d'initiatives d'innovation sociale en action communautaire qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	1,2 M\$ (1 M\$)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> Le MEI et le MTESS lanceront deux appels de projets afin d'appuyer l'élaboration, la mise à l'essai et la diffusion d'initiatives d'innovation sociale en action communautaire afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces appels de projets seront lancés dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Second volet du MÉI. »
4.2.3 Soutenir le partage et le développement de bonnes pratiques pour une intervention agile en situations de crise ou auprès des personnes vulnérables	50 M\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> On en avait parlé au ministre dans le cadre de la COVID, en collaboration avec la Sécurité publique. Pour faire face à toute sorte de crise. « Dans les situations où les organismes communautaires n'auraient pas à faire face à une situation exceptionnelle, le nouveau volet du FAACA pourra être mis à profit pour faire face à des enjeux liés à des contraintes socio-économiques émergentes déterminés par le ministre responsable de l'intervention communautaire ». Est-ce un volet ponctuel ou récurrent? Comment tirer profit de cette mesure, par exemple, sur le plan de la gestion pour s'assurer que les CA et les DG/Coordo soient outillés pour une réponse adéquate "en respect des organismes et des équipes" en plus des populations. Plusieurs OACA ont été eux-mêmes fragilisés, ébranlés dans leur structures provoquant ainsi des situations de crise dans les organismes.

Mesures du PAGAC	Montants	Préoccupations du RQ-ACA	Autres préoccupations du milieu	Autres	Priorités (P) / Revendications (R) du RQ-ACA	Notes / Commentaires / à surveiller
4.2.4 Évaluer le PAGAC 2022-2027	(0,15 M\$)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intro des priorités	<ul style="list-style-type: none"> À surveiller! Il doit débiter à mi-chemin et être accompagné d'une nouvelle consultation pour sonder les nouveaux besoins des organismes afin de prévoir le prochain PAGAC.

Appréciation générale

L'appréciation générale du PAGAC se base principalement sur les gains, les déceptions et les points de vigie. Il s'agit d'une appréciation qui vient des deux moments collectifs que nous nous sommes donnés pour partager nos informations, nos analyses et nos questionnements.

Toutefois, il ne faut rien prendre pour acquis. Nous devons rester vigilant·e·s afin que le déploiement des mesures s'appliquent dans le respect des valeurs, des pratiques et de l'autonomie des groupes.

C'est maintenant à nous de faire du PAGAC le levier dont nous avons besoin pour faire avancer notre lutte pour la reconnaissance et le financement des organismes d'ACA.

Les gains pour le mouvement

Des gains financiers inégalés, mais toujours insuffisants

Même s'ils ne sont pas à la hauteur des besoins du milieu, n'en demeure pas moins que les investissements de 233,9 M\$ sur 5 ans en soutien à la mission globale (SMG) représentent le plus grand investissement depuis l'adoption de la PRAC. Plusieurs secteurs voient leur mission consolidée de manière significative comme : famille, éducation, loisir, développement communautaire, solidarité internationale et habitation. Ajoutons à cela des mesures spécifiques importantes pour soutenir le Régime de retraite des groupes de femmes et communautaires et l'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ).

Des victoires qui sont le fruit de nos mobilisations

Ces victoires, même si nous ne devons pas les prendre pour acquis, nous les devons à notre travail acharné de consultation entourant le PAGAC, de mobilisation et de représentation auprès des instances politiques et des décideurs politiques.

Après six ans de luttes à intensité variable, le financement à la mission globale a été rehaussé d'un peu plus de 200 M\$. Avec le PAGAC, ce montant s'élèvera à 318 M\$ pour 2022-2023. Ces gains augmenteront jusqu'à 435 M\$ en 2027, sans compter les sommes supplémentaires que nous pourrions aller chercher dans les prochains budgets. Sans nos mobilisations et représentations, nos besoins n'auraient pas pu être reconnus par les décideurs politiques et nous n'aurions pas obtenu ces gains.

Gains obtenus entre 2017 et 2021	
Santé et services sociaux	141 M\$ dont 24 M\$ en violence conjugale
DCD	18,1 M\$
CDC	3,5 M\$
Éducation	10 M\$
Famille	17 M\$

Gains obtenus entre 2017 et 2021	
Santé et services sociaux	141 M\$ dont 24 M\$ en violence conjugale
Environnement	0,5 M\$
Immigration	4,8 M\$
Habitation	6 M\$
Total	200,9 M\$

De l'argent pour les nouveaux organismes

Plusieurs organismes sont en attente d'un premier financement et parfois depuis plusieurs années et même décennies. En réponse à nos préoccupations concernant l'accueil de nouveaux organismes, le PAGAC propose des montants importants pour soutenir la mission globale des groupes en attente d'un premier financement. Il existait, au sein de plusieurs ministères, un "moratoire fantôme" qui perdurait depuis la mise en place de la Politique en 2004. Il s'agit donc d'une avancée importante pour soutenir les initiatives citoyennes et la vitalité de notre mouvement.

Ainsi, trois ministères ont demandé de l'argent spécifiquement pour soutenir de nouveaux organismes. Les autres ministères n'ont rien demandé en ce sens. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'ils ne financeront pas de nouveaux organismes via les augmentations prévues dans leur programme en SMG.

Un programme pour accueillir des organismes à vocation multisectorielle

Plusieurs organismes ont une vocation multiple et sont incapables de se trouver un ministère port d'attache pour soutenir leurs missions. Les ministères se renvoient la balle au détriment des organismes et de la population. En réponse à ce problème mis en lumière dans nos mémoires, le PAGAC propose d'une part, de réunir les ministères concernés afin de s'entendre sur un port d'attache pour les organismes "orphelins". D'autre part, dans l'éventualité où aucun ministère ne conviendrait pour des organismes, il propose de les accueillir dans un programme à vocation multisectorielle, le *Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole*. L'objectif est d'assurer un accès équitable à tous les organismes sans qu'aucun ne soit pénalisé.

Des nouveaux programmes dédiés à la mission

La mise en place de nouveaux programmes dédiés à la mission globale représente un autre pas en avant. En parallèle du PAGAC, deux ministères ont déjà amorcé des démarches pour des programmes en mission globale et ne se retrouvent pas dans le PAGAC :

- Ministère de la Sécurité publique : l'argent a été annoncé au budget précédent et à la mise à jour économique pour lutter contre la criminalité – 2 programmes de financement en SMG sont créés.
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie : fusion de trois programmes par projet en un seul dont la majorité de l'argent est en mission globale (solidarité internationale).

De plus, les travaux sur le PAGAC, autant que le PAGAC lui-même, aura eu des impacts positifs sur des ministères qui sont normalement réfractaires au soutien à la mission et qui ont

décidé de transformer leurs programmes par projet en soutien à la mission globale (par exemple, le Secrétariat à la condition féminine).

Au-delà de l'argent... une victoire idéologique

Sur le plan idéologique, près de 77% du contenu du PAGAC s'inspire des recommandations du milieu, ce qui démontre la force de notre mobilisation et l'écoute du MTESS. Le fait que la grande majorité de l'argent du PAGAC soit dédiée au financement à la mission globale est un gain important.

Le premier ministre lui-même s'est investi dans le PAGAC en signant le mot d'introduction. Dans ce mot, notons qu'il parle du financement à la mission globale. Il s'agit donc d'un engagement sérieux de la part du gouvernement à l'égard de ce mode de financement.

« Fort d'un investissement de 1,1 milliard de dollars réparti sur cinq ans, le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 accroit de façon significative le soutien offert au milieu communautaire, particulièrement le soutien donné à la mission globale. Ce geste fort vise à renforcer et à mettre en valeur le travail essentiel de ce milieu pour le développement social et économique de la société québécoise, dans toutes les régions du Québec ».

*François Legault, premier ministre
(PAGAC 2022-2027, p. 29)*

De plus, le PAGAC reconnaît que :

« ce mode de soutien financier impose la reconnaissance d'une contribution qui ne se limite pas à la seule prestation de services, mais qui vise notamment une participation et une transformation sociale ».
(PAGAC 2022-2027, p. 29)

Ce mode de soutien financier fait, par ailleurs, l'objet de recommandations de plusieurs instances :

- Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM)
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès (CERP)
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ)
- Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale

« Ces recommandations s'appuient sur le constat selon lequel les organismes communautaires ont besoin d'un soutien financier stable, récurrent et substantiel pour être efficaces et assurer la mise en œuvre et la mise à jour de leurs activités. Un tel soutien financier contribue, du même coup, au maintien et au développement de leur expertise ».
(PAGAC 2022-2027, p. 21)

Ajoutons à cela, la section complète de plusieurs pages dédiée à l'action communautaire et au PAGAC dans le dernier budget dans laquelle le ministre des Finances parle de financement à la mission. Le fait que le SMG soit aussi inscrit dans le budget, et à plusieurs reprises, démontre que nous avons réussi quelque chose ensemble et que ça augure bien pour la suite.

Rappelons que depuis près de 15 ans, le financement en SMG était en régression, passant de 64,8% en 2006-2007 à 52,4% en 2020-2021 et ce, au profit du financement par projet et des ententes de service alors que l'un des engagements importants de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*.

Il s'agit d'une victoire idéologique qui s'inscrit dans la continuité de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire* et en concordance avec notre mission de

transformation sociale. Nous pouvons y voir une certaine reconnaissance de l'importance de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome dans la société québécoise.

Toutefois, restons vigilants. Le financement à la mission globale est toujours fragile dans un contexte de gestion par résultats.

Vers une reconnaissance pour le rôle et l'expertise des regroupements et organismes nationaux?

Bien que la place des regroupements nationaux ne soit pas définie ou valorisée dans ce plan d'action, plusieurs gestes démontrent une certaine reconnaissance.

D'abord, le respect du RQ-ACA et de son rôle d'interlocuteur dans l'ensemble de la démarche démontre un respect de nos procédures et fonctionnements. À plusieurs reprises, nous avons pu tenter de corriger le tir, parfois avec succès, parfois sans. Le respect de notre rôle dans l'ensemble du processus nous a permis de travailler dans un climat de transparence, tant avec les gens du ministère, que ceux du cabinet et surtout, avec nos membres.

Aussi, mentionnons que certains regroupements et organismes nationaux ont été approchés pour participer à la réalisation des mesures en lien avec leurs missions, par exemple, le Centre de formation populaire (CFP) pour son expertise en évaluation dans une perspective par et pour, la Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF) pour son expertise en formation, les corporations de développement communautaire (CDC) pour leurs expertises en concertation locale. De plus, chacun des interlocuteurs a été approché en ce qui a trait à la ventilation et à la répartition des sommes dans leurs secteurs, ce qui démontre un respect pour leur rôle.

Un PAGAC dans la continuité de la Politique de reconnaissance

Au cours des trois années de discussion entourant le PAGAC, nous constatons que celui-ci se situe en continuité avec les grands principes de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*. Plusieurs principes sont remis en avant-plan tels que le caractère incontournable du financement à la mission, le caractère alternatif de nos services, notre mission de transformation sociale et d'éducation populaire ainsi que la reconnaissance de notre autonomie. Le PAGAC contribue ainsi à actualiser notre Politique de reconnaissance qui, bien qu'elle date de 2001, est toujours pertinente pour le mouvement.

Une volonté politique essentielle

Bien que les investissements soient insuffisants, nous avons su profiter de la collaboration et de la volonté politique d'un ministre qui avait une compréhension et une ouverture pour nos demandes, en particulier pour le mode de soutien à la mission globale.

Il faut reconnaître que le PAGAC est une réussite conjointe, le fruit de nos mobilisations, de nos représentations, mais aussi d'une volonté politique, dans un univers qui ne jure que par la gestion par résultat. Le plan d'action implique 23 ministères et organismes gouvernementaux, ce qui signifie qu'il y a eu, au préalable, un grand travail de sensibilisation et de mobilisation de la part de l'équipe du MTESS auprès de ces derniers pour faire reconnaître le caractère incontournable du soutien à la mission globale à l'intérieur de l'appareil administratif du gouvernement.

Les déceptions

Deux problèmes principaux ont été identifiés dans les dernières années : celui du recrutement et de la rétention du personnel et celui de l'augmentation des coûts de fonctionnement. Malheureusement, les investissements annoncés sont insuffisants pour que tous les secteurs puissent y faire face.

Les grands absents

Plusieurs priorités identifiées par le mouvement, et qui auraient pu constituer des leviers importants et structurants à long terme pour les organismes, n'ont pas été retenues.

- Le PAGAC ne prévoit aucune action pour l'**indexation annuelle des subventions**. Ce qui est très désolant sachant que l'inflation augmente nos coûts de fonctionnement de manière drastique.
- Le PAGAC ne prévoit pas de **rendre prescriptive l'application de la Politique** de reconnaissance de l'action communautaire, l'une de nos recommandations phares pour nous assurer de l'engagement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. C'est d'autant plus décevant lorsqu'on sait qu'une loi a été rédigée en ce sens, mais jamais déposée à l'Assemblée nationale, ni même débattue au Conseil des ministres. Voir notre avis sur la loi.
- Le PAGAC ne prévoit pas de mesures visant l'atteinte d'une équité de financement, tel que l'instauration de **seuils planchers**. Les écarts se creusent non seulement entre les secteurs de l'action communautaire autonome, mais aussi entre les organismes d'un même secteur. C'est décevant puisqu'il s'agit d'un engagement de la Politique de reconnaissance qui n'a jamais été honoré.

« Le gouvernement ne s'est pas engagé à assumer entièrement le soutien en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, mais à y participer. [...] la politique énonce le principe qui doit prévaloir dans sa détermination : le montant forfaitaire accordé à l'organisme contribue à « couvrir un seuil plancher qui constitue une participation significative aux coûts admissibles ». [...] Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique ».

(Cadre de référence 2004, partie 2, page 25)

Des secteurs laissés pour compte

Dans le processus de conception, chaque ministère a été porteur de ses demandes financières et de ses démarches pour le PAGAC et auprès des Finances. S'il n'y a pas d'argent dans un ministère ou un programme, c'est que le ou la ministre n'a rien demandé.

- En **environnement** - Malgré les promesses du comité d'élus du PAGAC, aucun investissement n'est prévu pour la centaine de groupes écologistes alors que nous faisons face à une crise climatique et écologique sans précédent dans notre histoire. Rappelons qu'actuellement, seulement 11% des groupes écologistes reçoivent du financement à la mission et ce, bien en deçà des seuils planchers (5% en défense collective des droits et 6% en éducation relative à l'environnement). Visiblement, le ministre de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques n'a pas répondu à l'appel de son collègue pour contribuer au PAGAC. Un appel au secours est lancé par l'ensemble du mouvement pour rectifier la situation.
- En **santé et services sociaux** - Il est indéniable que les investissements annoncés pour les 3 000 organismes en santé et services sociaux sont nettement insuffisants et clairement incohérents avec les besoins exprimés et ce qui se passe sur le terrain.

- Le PSOC général

Le PAGAC prévoit une augmentation de 37 M\$ pour le PSOC général en 2022-2023 qui progresse jusqu'à 40 M\$ en 2023-2024, pour une moyenne de seulement 13 000\$ par organisme. S'ensuit une stagnation des investissements et ce, jusqu'en 2027. Il est clair que les OCASSS n'ont pas été reconnus à leur juste valeur dans le PAGAC, en particulier lorsqu'on pense à leur contribution essentielle pendant la crise pandémique.

- Les secteurs spécifiques

S'ajoutent à cela des sommes importantes pour les groupes de femmes ciblant les enjeux des violences conjugales et sexuelles (48,5 M\$) et pour les auberges du cœur (5 M\$). Il s'agit de bonnes nouvelles pour ces secteurs qui en ont grandement besoin. D'autant plus que ces sommes sont dédiées à la mission globale. Toutefois, les sommes annoncées pour le PSOC général, qui sont moins élevées que celles dédiées aux secteurs spécifiques, démontrent le manque de volonté et de leadership du ministre délégué à la Santé et aux services sociaux entourant le PAGAC. Celui-ci a préféré utiliser le financement à la mission pour servir les plans d'action gouvernementaux, ce qui creuse encore davantage l'écart de financement entre les organismes et les différents secteurs de la Santé et des Services sociaux.

- Administration du PSOC

Une portion de l'argent dédié aux organismes du domaine de la santé et des services sociaux avait été réservée pour financer l'administration du programme (400 000 \$). Les interlocuteurs communautaires ont fait des pressions et obtenu gain de cause afin que les besoins du ministère ne soient pas comblés à l'aide de l'argent dédié aux organismes.

- **Les médias communautaires** - Il est devenu très difficile pour les médias communautaires de fonctionner dans un environnement aussi compétitif que celui des médias traditionnels. L'importance d'offrir des opinions alternatives est d'autant plus pertinente dans un contexte où les enjeux deviennent de plus en plus complexes. Pourtant, aucune augmentation n'a été accordée aux médias communautaires qui peinent à maintenir leurs activités et services.
- **La défense collective des droits** - Les faibles montants dédiés aux organismes en défense collective des droits vont amener les groupes à des niveaux de financement très faibles par rapport aux autres secteurs (ex : 91 000\$ pour les groupes locaux en défense collective des droits en comparaison avec 180 000\$ pour les organismes communautaires famille). Plusieurs groupes n'auront finalement aucun montant additionnel en soutien de leur mission, ou encore un montant négligeable, car les derniers rehaussements ont surtout servi au rattrapage des groupes moins bien financés par le SCAIS.

Des investissements insuffisants pour faire face à l'inflation

Alors que la première année prévoit une augmentation substantielle de 15% de l'enveloppe totale en soutien à la mission globale, la progression variera approximativement entre 1,4% et 4,7% seulement par année entre 2023-2027, ce qui ne couvrira même pas l'indice des prix à la consommation (IPC) et encore moins l'augmentation des coûts de fonctionnement d'un organisme.

Cela est d'autant plus préoccupant que le PAGAC ne prévoit pas d'indexation des subventions. Avec le niveau d'inflation actuel, les rehaussements obtenus serviront à peine à faire face à l'inflation plutôt qu'à renforcer le mouvement.

Des investissements insuffisants pour combler le manque de personnel

Sur l'ensemble des organismes, les sommes annoncées représentent une moyenne de seulement 29 300\$ par organisme pour 2022-2023. Cette augmentation couvrira à peine la moitié d'un salaire alors que, selon les récentes données de l'Observatoire de l'ACA :

- 83% des organismes affirment avoir besoin de personnel supplémentaire;

- pour une moyenne de 2,8 personnes manquantes par organisme.

Outre l'apport au régime de retraite et à l'assurance collective, nous considérons qu'il y a absence de mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail ou pour s'attaquer aux problèmes de recrutement et de rétention du personnel. Il n'y a aucune reconnaissance du rattrapage à faire en équité salariale.

Et la COVID-19?

Le PAGAC reconnaît volontiers le rôle essentiel des organismes communautaires pendant la pandémie. Toutefois, les augmentations accordées pour le soutien à la mission globale n'atteignent pas les besoins exprimés avant la pandémie. Ainsi, les investissements du PAGAC ne tiennent pas compte de l'effort et de toutes les difficultés vécues par les organismes pendant la crise ni des besoins de la population exacerbés pendant et après cette période.

Les mots creux ou absents du PAGAC

- **Action communautaire autonome**

Le terme "action communautaire autonome" est très peu utilisé de manière explicite dans le PAGAC alors que la majorité des mesures sont consacrées aux organismes d'ACA et que la majorité des organismes communautaires au Québec s'identifient à l'action communautaire autonome. C'est inquiétant car il n'y a pas de distinction, même en matière de financement à la mission.

- **Autonomie**

Bien que l'autonomie soit nommée à plusieurs reprises, aucune mesure spécifique n'est dédiée à sa reconnaissance au sein des ministères et organismes gouvernementaux ou auprès des bailleurs de fonds. Comment les ministères vont-ils appliquer le PAGAC? Par exemple, comment faire appliquer le code de gouvernance en loisir tout en reconnaissant l'autonomie des organismes? Toutefois, nous avons identifié des mesures dans lesquelles nous pourrions aborder la question, par exemple la Table des partenaires ou encore, les outils dédiés aux partenaires locaux, régionaux, nationaux.

- **Défense collective des droits**

Le PAGAC ne fait aucune mention du caractère transversal de la défense collective des droits à travers l'ensemble des organismes d'ACA. Cette approche d'intervention est pourtant reconnue par la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.

- **Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)**

L'application de l'ADS+ est présente dans les premières pages de présentation du PAGAC, mais ne semble pas avoir un plan spécifique pour la déployer.

D'autres choix auraient été possibles dans un objectif d'appliquer ce principe. Par exemple, le Régime de retraite aurait pu être un moyen concret pour sortir les travailleuses du communautaire de la pauvreté. Le gouvernement aurait pu/dû contribuer au programme plutôt que seulement en faire la promotion.

- **Développement durable**

Il est déplorable de constater que malgré son « engagement » envers le développement durable, le PAGAC ne contient aucune mesure concrète concernant l'environnement et le soutien aux groupes écologistes.

Quels sont les enjeux ou mesures à surveiller?

- **La volonté politique du, des prochains ministres**

Les prochaines élections nous placent dans une situation incertaine quant aux orientations du ou de la prochain·e ministre du MTESS. Quelles seront ses orientations? Sa compréhension du mouvement communautaire? Quel sort sera attribué au PAGAC? Nous le savons : sans volonté politique, il sera plus difficile (mais pas impossible) de faire des avancées pour un meilleur soutien et une meilleure reconnaissance de l'ACA.

Même chose dans tous les ministères ports d'attache. La volonté et la collaboration de chacun des ministres responsables des programmes de financement ainsi que de leurs équipes seront importantes pour la mise en œuvre du PAGAC.

À surveiller pour l'application et l'opérationnalisation du PAGAC dans les ministères, nous devons également travailler avec la haute administration publique, sur qui repose l'application des mesures, mais qui peut être réfractaire à l'application de la politique.

Soyons, collectivement, vigilant·e·s quant à la perception du rôle des organismes communautaires par les différent·e·s ministres. Essayons de provoquer, une fois de plus, les meilleures conditions possibles pour faire avancer notre lutte.

- **Le virage numérique**

Ce plan d'action propose une mesure (2.2.2) visant le virage numérique des organismes communautaires alors qu'il ne s'agit pas d'une priorité identifiée par le mouvement. De plus, ce virage est confié, via un financement de 5,4 M\$, à un acteur philanthropique qui ne possède pas l'expertise nécessaire et qui a choisi de se référer à l'expertise d'une entreprise spécialisée en intelligence numérique. L'État se déleste de ses responsabilités sociales pour les confier à une fondation qui, selon nous, n'a pas de légitimité démocratique pour décider des orientations et des priorités pour les organismes communautaires et les populations qu'ils soutiennent.

En ce sens, rappelons ce que dit la PRAC concernant les organismes non visés par la Politique (section 1.4.2)

«Les orientations de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire ne visent pas les organismes à but non lucratif dont l'action ne s'apparente pas à l'action communautaire, comme les fondations qui ont pour seule mission de recueillir et de redistribuer des fonds, les associations professionnelles, syndicales ou politiques ou les organismes à vocation religieuse».

La fracture numérique est réelle pour les populations marginalisées desservies par le communautaire. Les groupes ont des besoins en matière de technologie, mais la collecte des données et l'intelligence artificielle ne font pas partie des besoins qu'ils ont identifiés. Ça nous inquiète parce que ce n'est pas avec des machines que l'on souhaite travailler, mais avec des humains. Pour le mouvement de l'ACA, l'accueil et les relations humaines sont essentiels et ne peuvent être remplacés par des solutions numériques. De plus, particulièrement pendant la pandémie, nous avons vu les conséquences du virage numérique sur de nombreuses personnes dans nos milieux. La fracture numérique des personnes doit être prise en compte.

Face à un bailleur de fonds (Centraide) respecté par les organismes, par le gouvernement et par la population, quelles stratégies mettre en œuvre afin d'outiller les organismes? Dans ce contexte, la priorité du RQ-ACA d'entreprendre une démarche de réflexion sur la philanthropie, notamment en organisant une journée de discussion sur DATAide, prend tout son sens.

● **Mesure d'impact social**

Plusieurs mesures doivent faire l'objet d'une vigie particulière :

- La mesure 4.1.1 vise à améliorer la connaissance de l'action communautaire à propos de ses caractéristiques et de son impact social et économique.
- La mesure 4.2.1 vise à développer une culture d'évaluation.
- La mesure 2.2.2 vise la transformation numérique.

Bien que nous collaborerons à plusieurs de ces mesures, nous devons être particulièrement vigilant·e·s pour ne pas que les résultats soient liés à la reddition de comptes des organismes ou encore aux demandes de financement et pour que l'application de ces mesures se fasse sur une base volontaire et qu'elles ne deviennent pas obligatoire pour les organismes.

● **Table des partenaires**

Le PAGAC prévoit la mise sur pied d'une Table nationale des partenaires de l'action communautaire afin de favoriser la collaboration et la concertation. Sont mentionnés comme partenaires les municipalités, les fondations et le gouvernement du Québec, mais non pas le RQ-ACA. Cette absence nous apparaît inquiétante. Le RQ-ACA devra influencer dès le départ le mandat, les objectifs et la composition de cette Table afin qu'elle ne devienne pas un prétexte où les bailleurs de fonds décideront de tout, sans nous. Précisons que la DPLPAC nous a confirmé la participation du RQ-ACA à l'élaboration de cette Table.

● **La place de la philanthropie dans le PAGAC**

Les fondations comme Centraide ou encore la Croix-rouge sont ciblées dans des mesures de ce plan d'action, ce qui donne l'impression d'un désengagement de l'État. Bien que représentant peu d'argent en comparaison avec l'investissement en soutien à la mission globale, cette place « de gestionnaire de programme », qui leur est accordée, est préoccupante puisque l'argent doit transiger par un intermédiaire avant d'arriver jusqu'aux organismes. D'autant plus que nous savons pertinemment qu'une grande partie de ces fonds servira à gérer le programme. Ajoutons à cela le manque de légitimité démocratique de ces organisations pour identifier les besoins des organismes et des populations soutenues.

Comment peut-on tirer profit de ce plan d'action?

Un pas important vers l'avant

Le PAGAC n'est pas une fin, mais bien le début d'un réengagement de l'État dans le filet communautaire. Après 15 ans de laisser-aller, le gouvernement prend enfin des engagements concrets pour l'action communautaire et l'action communautaire autonome. Même si les investissements ne sont pas à la hauteur de nos besoins, comme mouvement d'action

communautaire autonome, nous devons tirer profit de ces engagements afin d'améliorer le soutien aux organismes. À l'heure actuelle, rien n'est fixé. Les mesures d'un plan d'action sont généralement écrites dans un langage général pour convenir au ministre des Finances et au Conseil des ministres. C'est maintenant à nous de les faire évoluer dans le sens souhaité, c'est-à-dire vers une meilleure application des principes de la Politique de reconnaissance.

Le PAGAC actuel représente une base solide sur laquelle nous appuyer, un tremplin pour nous propulser vers des engagements encore plus solides. D'ici les cinq prochaines années, nous avons un travail important à accomplir afin d'améliorer la hauteur des engagements du gouvernement et de s'assurer que les mesures du PAGAC soient déployées dans le respect de l'autonomie des organismes.

Un PAGAC évolutif, sur 5 ans

Le PAGAC n'est pas une fin en soi, c'est un levier sur lequel on va pouvoir s'appuyer pour soumettre de nouveaux enjeux et de nouvelles demandes. Ça nous donne une posture, une base pour mettre de l'avant l'enjeu de la prépondérance et le caractère incontournable du soutien à la mission globale dans la poursuite de nos représentations.

L'application des mesures : une prérogative du ministre

Généralement, les mesures d'un plan d'action gouvernemental ou encore d'un budget restent assez vagues. Le ministre responsable a ensuite toute la latitude de prendre des décisions quant à leur mise en œuvre. Soyons attentifs·ves à l'interprétation des mesures et à leur mise en pratique. Il reste beaucoup d'éléments à préciser et il est important de bien saisir l'occasion de les préciser dans le sens qu'on souhaite leur donner. Le PAGAC est un outil, mais n'est pas la réponse à tout, nous devons explorer d'autres pistes pour répondre aux enjeux qui restent. Par exemple, environ le tiers des revendications du mémoire PAGAC du RQ-ACA relève du cadre de référence. Il y a donc beaucoup de gains à aller chercher via cet outil administratif.

Ce qu'ils nous ont dit :

Le ministre des Finances et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous avaient prévenu que les investissements du PAGAC ne seraient pas à la hauteur de nos attentes. C'est pourquoi ils nous ont tendu la main pour le bonifier et le faire évoluer dans les prochaines années.

D'un côté, le ministre des Finances nous a dit vouloir poursuivre la collaboration pour bonifier les enveloppes dans les prochaines années. Il nous invite à le rencontrer de nouveau l'an prochain, dans le cadre des consultations prébudgétaires.

De l'autre côté, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous dit que le PAGAC est une base, qu'il est évolutif et qu'il est prêt à travailler pour le bonifier, notamment sur la question de l'indexation et de la loi.

L'importance de l'évaluation - une vision à long terme

Dès la troisième année, nous devons mettre en place des outils efficaces dès maintenant afin d'évaluer l'impact, tant positif que négatif, qu'aura eu le PAGAC sur le milieu de l'ACA, notamment en termes de financement et d'autonomie. En ce sens, les outils développés par l'Observatoire de l'ACA seront précieux pour évaluer l'évolution de l'impact du PAGAC sur les organismes. Le mouvement communautaire devra aussi être consulté afin de mettre à jour ses besoins et pour faire connaître la réalité sur le terrain, ce qui servira à émettre des recommandations pour le prochain PAGAC 2027-2032.

Ce que nous pouvons faire :

- À tous les ans : des gains financiers
 - Si nous continuons à exprimer les besoins des organismes avec acuité et de façon répétée, les perspectives d'obtenir de l'argent supplémentaire dans le cadre des budgets annuels et des mises à jour économiques sont bonnes. Dans chacun de nos ministères respectifs, nous devons amener nos ministres à faire des demandes au ministre des Finances afin de bonifier les investissements à la mission globale. Pour ce faire, nous aurons à maintenir une bonne intensité dans la mobilisation et les représentations lors du budget préélectoral.

- D'ici les cinq prochaines années : des gains administratifs
 - Travailler en étroite collaboration avec le gouvernement, dans la mise en œuvre transversale des mesures et veiller à ce qu'elles respectent les intérêts et l'autonomie des organismes.
 - Sensibiliser le Secrétariat du conseil du trésor et l'ensemble des ministères au caractère incontournable de l'indexation (bonification, majoration) annuelle des subventions.
 - Veiller à ce que le PAGAC soit renouvelé en 2027, ce qui implique une évaluation du PAGAC ainsi qu'une consultation du milieu pour identifier les nouveaux besoins.

- D'ici les prochaines élections (4 ans) : une Politique de reconnaissance prescriptive
 - Travailler pour que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance (loi).

Restons solidaires!

Bref, nous avons cinq ans pour utiliser ce qu'on a réussi à obtenir avec le PAGAC et pour tenter d'en améliorer les mesures. Et surtout, nous avons du temps pour nous organiser et pour voir venir les prochaines étapes, ce qui est très structurant pour le travail des regroupements autant que pour la planification de la mobilisation. L'important est de rester solidaires derrière le PAGAC, même s'il ne convient pas à toutes, et aussi solidaires avec les secteurs insatisfaits, c'est-à-dire de poursuivre la lutte pour ce que nous n'avons pas obtenu.

Nos revendications prioritaires d'ici 2027

- **Bonification des sommes dédiées au financement en soutien à la mission globale** à chacun des budgets d'ici 2027 et ce, en fonction des seuils planchers revendiqué par le RQ-ACA et le mouvement.
- Introduire l'**indexation annuelle** des subventions dans tous les programmes en SMG d'ici 2027, et ce, en fonction des coûts de fonctionnement. *(À faire concorder avec les travaux de la TRPOCB sur la méthode de calcul).*
- Dans l'objectif, notamment, de protéger notre autonomie et nos critères, et de susciter l'engagement de tous les ministères et organismes gouvernementaux, rendre **prescriptive la Politique de reconnaissance** de l'action communautaire. *(Poursuivre les travaux entourant une loi afin que celle-ci soit adoptée d'ici les élections de 2026).*
- *Renouveler les engagements du gouvernement à l'égard des organismes communautaires via un nouveau **PAGAC en 2027-2031** suite à son évaluation et à une consultation du milieu.*

Réactions du milieu

Réaction du RQ-ACA : « UN PAS EN AVANT, MAIS ENCORE DU TRAVAIL À FAIRE! »

Interlocuteur du gouvernement en matière d'action communautaire autonome, le RQ-ACA a réagi par voie de communiqué intitulé « PAGAC : UN PAS EN AVANT, MAIS ENCORE DU TRAVAIL À FAIRE! »

« Le problème, c'est qu'il n'y a pas assez d'argent pour la mission globale et qu'il y a des secteurs qui sont laissés pour compte. C'est pourquoi plusieurs sont déçus et même en colère, car la situation est critique sur le terrain, et ce alors que les besoins de la population augmentent » a expliqué Caroline Toupin, coordonnatrice du RQ-ACA.

Pensons notamment au secteur de la santé et des services sociaux, qui reçoit en moyenne seulement 13 000\$ supplémentaires par organisme. On s'indigne également de constater l'absence d'investissements pour les groupes écologistes, alors que nous vivons dans un contexte de crise climatique et environnementale.

« Au-delà des sommes qui nous apparaissent insuffisantes, nous pensons que ce plan d'action sera structurant pour le mouvement, car il renforce le financement à la mission globale, l'un des principes fondamentaux de l'action communautaire autonome, puisque 90% des investissements y sont consacrés » a-t-elle ajouté.

À première vue, peut-on lire dans le communiqué, « le PAGAC semble répondre à certaines demandes que nous portons depuis plusieurs années, soit le financement de nouveaux organismes, la reconnaissance de l'expertise des regroupements et l'offre de soutien à la formation, à la recherche, aux infrastructures, à l'amélioration des conditions de travail et à l'inclusion. Au cours des prochaines semaines, nous réunirons nos membres afin d'analyser les détails et la portée des mesures ».

Cependant, parmi les grands absents sont l'indexation des subventions pour nous aider à faire face à l'inflation et la prescription des engagements gouvernementaux. Il y a beaucoup de déception car nous savons par expérience que sans obligation, les ministères peuvent se désengager à tout moment.

Autres réactions : certaines mesures intéressantes, des investissements globaux insuffisants et un appel à la solidarité

On peut lire sur la page Facebook de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) les premiers commentaires en réaction au PAGAC qui offrent une analyse spécifique aux organismes œuvrant dans le secteur de la Santé et des Services sociaux et financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

« Le MSSS est particulièrement absent de ce plan. En effet, il n'est mentionné comme partenaire que dans 6 des 29 mesures annoncées, dont 5 ne visent qu'à obtenir sa collaboration

administrative. De fait, pour 2022-2023, le PAGAC n'annonce rien de plus pour l'ensemble des OCASSS que le 37,1 M\$ déjà annoncé au budget du Québec pour rehaussement des subventions pour la mission globale du PSOC, équivalent à un montant moyen de 12 000 pour les 3 000 OCASSS. Les OCASSS représentant les ¾ de tous les organismes communautaires autonomes, ni le PAGAC ni le budget qui l'a précédé n'en tiennent compte. »

La TRPOCB prend aussi soin d'indiquer que selon son analyse préliminaire, au moins trois éléments qui étaient au cœur des revendications de l'ensemble du milieu communautaire durant la consultation de 2019 sont malheureusement absents du document déposé. Un communiqué publié le 18 mai offre une analyse plus détaillée du PAGAC.

« Le PAGAC est totalement silencieux sur la manière de renforcer l'application de la Politique gouvernementale de l'action communautaire, il ne prévoit aucune action, ni même réflexion, sur l'usage de seuils planchers pour atteindre l'équité de financement et il est tout aussi silencieux concernant l'indexation annuelle des subventions, tant pour en débiter l'implanter dans certains programmes que pour s'assurer que son calcul est basé sur la hausse des coûts de fonctionnement des groupes. »

Une grande déception a également été exprimée par la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), qui interpelle directement le ministre Lionel Carmant quant à l'absence d'investissement et de reconnaissance des organismes en santé et services sociaux.

« [...] une question se pose : est-ce que le ministre Lionel Carmant a participé à l'élaboration de ce plan d'action qui aurait pu avoir un impact significatif pour les organismes financés par le MSSS et dont il a la responsabilité ? A-t-il seulement mesuré l'importance de ce dossier ? Nous en doutons fortement car le MSSS est le grand absent de ce plan. Pourtant, les organismes financés par ce ministère ont été au front durant la crise sanitaire et vivent une pénurie de main d'œuvre inédite qui précarise leurs actions. »

La CTROC s'inquiète également que le PAGAC ouvre la porte à une convergence entre les objectifs gouvernementaux et ceux des grandes fondations philanthropiques, par la mise sur pied de la Table nationale des partenaires de l'action communautaire, dont l'énoncé du mandat soulève de nombreuses questions. Selon la CTROC, « cette table, qui vise à clarifier « le partage des rôles et des responsabilités entre les municipalités, les fondations et le gouvernement du Québec » dans le soutien de ces dits organismes, vient officialiser des partenariats qui permettent à l'État de poursuivre son désengagement dans le soutien aux organismes ».

À la TROC Côte-Nord, l'absence de mesures pour les organismes en santé et services sociaux fait également réagir.

« Dans un contexte où l'on parle de plus en plus de refonte du système de santé, il y a lieu de se demander si l'absence totale de mesures pour les OCASSS n'est pas résultante d'une volonté de nous intégrer éventuellement davantage au réseau public. Dans tous les cas, c'est inquiétant. »

Du côté de la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDCDC), on se réjouit que deux mesures distinctes du PAGAC viennent bonifier le soutien gouvernemental aux Corporations de développement communautaires. Alors qu'au total, un financement à la mission additionnel de 6,7 M\$ d'ici 2026-2027 est annoncé pour les CDC, elle reconnaît cependant l'insuffisance des investissements globaux et pour certains secteurs.

« Malheureusement, le financement annoncé, pour l'ensemble des organismes communautaires n'est pas au rendez-vous pour renforcer réellement la capacité d'agir des organismes dans de nombreux secteurs d'intervention. Les CDC sont donc solidaires des revendications de l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome et demeurent vigilantes quant au déploiement des différentes mesures à venir afin de favoriser l'accès au plus grand nombre. »

Le Regroupement des organismes en défenses collectives des droits (RODCD) a également publié une analyse préliminaire du PAGAC. En matière de financement à la mission, le rehaussement est accueilli favorablement, notamment celui destiné aux nouveaux organismes.

« Il y a de l'argent dès 2022-2023 pour les organismes en défense collective des droits. Le montant pour cette année est de 4,66 M\$. Il sera haussé progressivement pour atteindre 7,4 M\$ en 2026-27. Les groupes actuellement en attente de financement vont enfin recevoir un premier financement dès cette année. Le RODCD estime actuellement le nombre à une dizaine d'organismes qui vont pouvoir bénéficier d'un financement du SACAIS pour une première fois. De ce côté, c'est une bonne nouvelle. »

Toutefois, à l'instar des autres regroupements provinciaux d'ACA, l'absence de mesure visant l'indexation du financement est décriée.

« L'une des grandes déceptions est qu'il n'y a pas de mécanisme d'indexation prévue pour l'instant. Nous allons bien sûr recevoir le 1% additionnel prévu dans nos ententes de cette année, mais rien n'est encore confirmé pour les nouvelles ententes. C'est donc clairement une bataille qu'il nous faudra poursuivre. »

Au niveau régional, le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 a publié une réaction sur Facebook où il salue la décision d'enfin soutenir à la mission globale les organismes à vocation multisectorielle. Rappelant l'insuffisance des investissements globaux qui ne représentent que 25% des besoins du mouvement de l'ACA et ce, seulement au terme des 5 années du PAGAC, il souligne un obstacle majeur à la mesure visant à soutenir la rétention du personnel dans les organismes.

« [...] les mesures proposées quant au développement et à la rétention du personnel des organismes communautaires seront vaines tant que ces derniers ne seront pas capables d'offrir des conditions de travail décentes. Il aurait été souhaitable d'investir dès maintenant et de manière plus conséquente dans un financement récurrent afin de consolider le filet social [...] »

***Notons que plusieurs secteurs, qui ont obtenu des gains financiers importants, ont peu ou pas réagi dans les médias et ce, par solidarité avec les secteurs désavantagés.

Revue de presse

En date du 16 mai 2022.

National :

- 14 mai, La Presse : Québec va injecter 1,1 milliard en action communautaire d'ici 2027 »
 - <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-05-14/quebec-va-injecter-1-1-milliard-en-action-communautaire-d-ici-2027.php>
- 14 mai, Le Devoir : « Québec investira 1,1 milliard \$ en action communautaire »
 - <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/711378/quebec-investira-1-1-milliard-en-action-communautaire-d-ici-2027>
- 14 mai, CTV News : “Quebec to invest \$1.1 billion in community organizations”
 - <https://montreal.ctvnews.ca/quebec-to-invest-1-1-billion-in-community-organizations-1.5903529>
- 14 mai, TVA nouvelles (web)
 - <https://www.tvanouvelles.ca/2022/05/14/quebec-investit-11-milliard-pour-les-organismes-communautaires>

Montréal :

- 14 mai, Le Journal de Montréal : « Québec investit 1,1G\$ pour les organismes communautaires »
 - <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/14/quebec-investit-11-g-pour-les-organismes-communautaires>
- 14 mai, The Montreal Gazette : Quebec to invest \$1.1 billion in community organizations by 2027
 - <https://montrealgazette.com/news/local-news/quebec-to-invest-1-1-billion-in-community-organizations-by-2027>
- 15 mai, Journal métro : « Le gouvernement tend la main aux organismes communautaires »
 - <https://journalmetro.com/actualites/national/2825601/gouvernement-tend-main-organismes-communautaires/>
- 15 mai, CJAD radio : Quebec to invest \$1.1 billion in community organizations
 - <https://www.iheartradio.ca/cjad/news/quebec-to-invest-1-1-billion-in-community-organizations-1.17785859>

Québec :

- 14 mai, Le Journal de Québec : « Québec investit 1,1G\$ pour les organismes communautaires »
 - <https://www.journaldequebec.com/2022/05/14/quebec-investit-11-g-pour-les-organismes-communautaires>

Estrie :

- 14 mai, Le Progrès de Coaticook : « Québec investira 1,1 milliard \$ en action communautaire d'ici 2027 »
 - <https://www.leprogres.net/nouvelles-nationales/quebec-investira-11-milliard-en-action-communautaire-d-ici-2027/>
- 14 mai, Le reflet du lac : “Québec investira 1,1 milliard \$ en action communautaire d'ici 2027”
 - <https://www.lerefletdulac.com/nouvelles-nationales/quebec-investira-11-milliard-en-action-communautaire-d-ici-2027/>